

# CNU 27

## Compte-rendu de la session

### Suivi de carrière 2023

La section 27 (Informatique) s'est réunie les 13 et 14 septembre 2023 dans les locaux de l'Université de la Rochelle pour examiner les dossiers déposés à la session Suivi de carrière 2023. Ce document en présente un bilan.

En préambule, nous rappelons qu'en section 27 le suivi de carrière n'est pas une évaluation des activités. Il s'agit, pour la section, d'un dispositif permettant aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs (EC) qui le souhaitent, d'instaurer un échange avec la section sur le déroulé de leur carrière, leur contexte d'exercice et leurs conditions de travail. Ce suivi de carrière représente également pour la section un observatoire national des conditions d'exercice et de l'évolution du métier d'enseignant-chercheur. Il permet aussi d'accompagner des cas particuliers avec des retours spécifiques aux EC concernés ainsi qu'à leurs établissements selon les cas.

La section 27 rappelle que le non dépôt de dossier ou le dépôt d'un dossier non renseigné, de même que le dépôt d'un dossier renseigné, est sans conséquence sur l'instruction des demandes qui seraient faites ultérieurement par l'EC au CNU 27.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, chaque dossier a été préalablement étudié par deux rapporteuses ou rapporteurs qui en ont fait une présentation en session.

## Bilan qualitatif

Globalement, la section constate, à la lecture des 62 dossiers déposés (44 MCF et 18 PR), que les collègues sont motivés et impliqués, qu'ils aiment leur métier, et qu'ils ont à cœur de remplir leurs missions en enseignement et en recherche, notamment par exemple au bénéfice des formations qui sont dispensées aux étudiantes et aux étudiants, malgré toutes les difficultés auxquelles il faut faire face et qui entravent le bon déroulement de ces missions. Ces difficultés ne sont malheureusement pas nouvelles mais sont relevées par la section pour appeler à leur résolution :

- **Charges d'enseignement.** Les charges d'enseignement, toujours aussi importantes et allant souvent bien au-delà du service statutaire, génèrent une inquiétude quant à la possibilité d'assurer les missions de recherche dans de bonnes conditions.

- **Charges administratives.** Il en va de même pour les charges administratives et de gestion qui, par manque de personnels BIATSS (également très investis dans leurs missions, mais en nombre insuffisant), oblitérent la capacité à mener dans de bonnes conditions toutes les missions des EC.
  
- **Interdisciplinarité.** La prise en compte de l'interdisciplinarité, dont tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche s'accordent à dire qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel, reste encore trop souvent au niveau de la déclaration d'intention. Certains collègues se sentent lésés dans le déroulé de leur carrière du fait d'une absence effective de prise en compte de cet aspect de leurs activités.
  
- **Mutualisation.** La mutualisation des formations doit s'effectuer pour des raisons pédagogiques, et non seulement pour des aspects budgétaires.
  
- **Détachement.** Des collègues en détachement nous alertent sur la difficulté de gestion de leur carrière. En l'espèce, la section recommande aux collègues concernés de faire état dans leur dossier des circonstances qui ont conduit à ces détachements. Cela peut relever, par exemple, de choix personnels de carrière ou, *a contrario*, de situations intrinsèques, certains établissements pouvant avoir mis en place institutionnellement des conventions avec des entités ne relevant pas du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et conduisant à un détachement de ces collègues.

## Bilan quantitatif

Les 62 dossiers déposés (44 MCF et 18 PR) émanent de 28 établissements.

Parmi les 62 dossiers déposés, 20 dossiers alertent la section sur une ou plusieurs difficultés rencontrées. 42 dossiers ne font pas remonter de difficulté particulière.

Parmi les 20 dossiers qui font part d'une ou plusieurs difficultés :

- 7 font part de cas installés de surcharge d'enseignement, allant bien au-delà du service statutaire et pouvant atteindre parfois plus de 200% de ce service statutaire, et qui nuisent à leur condition de travail,
  
- 5 dossiers font part d'un éloignement géographique entre les lieux d'enseignement et de recherche,
  
- 6 dossiers font part de difficultés relationnelles importantes dans leurs structures d'accueil,

- 2 dossiers font part de difficultés pour pouvoir assurer des enseignements disciplinaires.

## Conclusion

La section 27 a continué à mettre en œuvre en 2023, comme elle le pratique depuis 2017, un suivi de carrière constructif qui permet d'instaurer un échange sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice et les conditions de travail. Les retours des collègues, suite à la prise de connaissance des observations de la section, sont en effet positifs et montrent que la démarche est comprise et saluée. Néanmoins, la section continue de constater et de regretter le peu d'information sur les mesures correctives censées être prises par les établissements pour répondre aux demandes faites par le CNU 27 lors des sessions précédentes du suivi de carrière.